

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-1182 (Rect)

présenté par
Mme Guion-Firmin

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	1 000 000
Conditions de vie outre-mer	1 000 000	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à transférer un million d'euros de l'action 1 « soutien aux entreprises » du programme « Emploi outre-mer » vers l'action 3 « continuité territoriale » du programme « Conditions de vie outre-mer ». L'abondement de ces crédits doit permettre de relever les plafonds d'éligibilité à l'aide à la continuité territoriale pour la Collectivité d'outremer de Saint-Martin ainsi que du montant de la prise en charge du billet d'avion au titre de la continuité territoriale.